



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

5^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 8 JUIN 2017 A L'AUDITOIRE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann

Secrétariat : Mme Hélène Eberhard

Table des matières :

1.	Appel	Page 3
2.	Procès-verbal de la séance du 27 avril 2017	Page 3
3.	Nomination d'un-e membre du bureau du Conseil général en tant que secrétaire en remplacement de M. Lorenzo Zago, démissionnaire	Page 3
4.	Nomination d'un-e membre du bureau du Conseil général en tant que vice-président-e en remplacement de Mme Véronique Loosli, démissionnaire	Page 4
5.	Nomination d'un-e membre du bureau du Conseil général en tant que 2 ^{ème} vice-président-e en remplacement de Mme Rachel Montandon, démissionnaire	Page 4
6.	Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de M. Gijsbert van Haarlem (ENT), démissionnaire	Page 4
7.	Nomination de deux membres de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. Bernard Aeschlimann (PLR) et Mme Marie Carmen Marti (PS), démissionnaire	Page 5
8.	Comptes et gestion de l'exercice 2016 ; rapport à l'appui	Pages 5 – 28
9.	Communications du Conseil communal	Page 28
10.	Motions et propositions : a) Motion pour l'introduction d'Easyvote à Saint-Blaise b) Clause d'urgence concernant la proposition d'arrêté pour une baisse du coefficient fiscal à Saint-Blaise	Pages 28 – 36
11.	Interpellations et questions	Page 36

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Il est 19h04, veuillez prendre place.

La 5^{ème} séance ordinaire de la législature 2016-2020 est ouverte. Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.

Je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers généraux PLR, MM. Michele De Ieso et Pierre Lugan, ainsi qu'à Mme Dominique Quiroga de l'Entente. Nous leur souhaitons pleine et entière satisfaction dans leurs nouvelles fonctions politiques dans cet hémicycle.

Nous avons reçu par courrier la démission de M. Lorenzo Zago, dont je vous lis le contenu :

Monsieur le Président du Conseil général,

Dans le cadre d'une rotation des fonctions institutionnelles au sein du groupe de L'Entente Saint-Blaisoise, veuillez recevoir ma démission de la fonction de secrétaire du Conseil général avec effet à l'élection du/de la remplaçant-e.

Le Président prend acte de cette démission et remercie chaleureusement M. Zago de l'excellent travail qu'il a accompli au sein de cet hémicycle en tant que secrétaire.

Nous avons également reçu la démission de Mme Véronique Loosli au poste de vice-présidente, dont je vous lis le contenu :

Monsieur le Président du Conseil général,

Dans le cadre d'une rotation des fonctions institutionnelles au sein du groupe de l'Entente Saint-Blaisoise, veuillez recevoir ma démission de la fonction de vice-présidente du Conseil général avec effet à l'élection du/de la remplaçant/e.

Le Président prend acte de cette démission et remercie chaleureusement Mme Loosli, lui souhaitant de belles satisfactions dans la poursuite de son mandat de conseillère générale.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour. Les démissions du secrétaire et de la vice-présidente du bureau du Conseil général appellent donc à la nomination de leurs remplaçants respectifs. Y a-t-il des propositions de modification à l'ordre du jour ?

Le Président souhaite y apporter les modifications suivantes et propose d'intercaler les points n° 3 et n° 4.

Le point n°3, « Nomination d'un membre du bureau du Conseil général en tant que secrétaire en remplacement de M. Lorenzo Zago, démissionnaire ».

Le point n°4, « Nomination d'un membre du bureau du Conseil général en tant que vice-président(e) en remplacement de Mme Véronique Loosli, démissionnaire ».

Les points suivants sont ensuite décalés, le point n°3 devenant le point n°5 et ainsi de suite.

Le Président souhaite également ajouter un sous-point « b) » au point n°10, motions et propositions.

« b) » Clause d'urgence concernant la proposition d'arrêté pour une baisse du coefficient fiscal à Saint-Blaise.

En effet, les propositions d'arrêté doivent être déposées en temps et en heure selon l'art. 3.22 du règlement communal, ce qui n'était pas le cas, raison pour laquelle le cas d'urgence a été demandé. Les points suivants ne sont pas modifiés.

Cet ordre du jour remanié amène-t-il des remarques ou autres modifications ?

Cela n'étant pas le cas, **le Président** considère que ce dernier est accepté. Il précise également qu'aucune interpellation n'a été reçue et qu'une motion sera traitée au point n°10.

1. Appel

Le Président passe la parole à M. Lorenzo Zago, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Le secrétaire passe à l'appel.

Présents : 31 (sans tenir compte du Président et de 3 retardataires)

Excusé-e-s : MM. Buthey Alexandre, Engel Dimitri, Clottu Olivier, Kuntzer Ludovic, dos Santos Dias Eduard et Mme Marolda Viviane.

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 18 voix.

Comme vous l'avez sans doute appris, M. René Engel, figure marquante de notre village et ancien conseiller communal et conseiller général, nous a quittés samedi passé, paisiblement après une maladie supportée avec un grand courage.

Je tiens au nom du Conseil général, à présenter mes sincères condoléances à Dimitri Engel, à sa famille et à ses proches.

2. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2017

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté par 30 voix et 2 abstentions.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

3. Nomination d'un-e membre du bureau du Conseil général en tant que secrétaire en remplacement de M. Lorenzo Zago, démissionnaire

Le Président passe la parole à l'Entente.

M. Alain Marti (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Entente a le plaisir de vous proposer Mme Hélène Eberhard.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Eberhard est nommée tacitement à ce poste. **Le Président** la remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Le Président invite M. Zago à rejoindre son parti, et à Mme Eberhard à prendre sa place de secrétaire.

4. Nomination d'un-e membre du bureau du Conseil général en tant que vice-président-e en remplacement de Mme Véronique Loosli, démissionnaire

Le Président passe la parole à l'Entente.

M. Alain Marti (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Entente a le plaisir de vous proposer M. Lorenzo Zago.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Zago est nommé tacitement à ce poste. **Le Président** le remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

5. Nomination d'un-e membre du bureau du Conseil général en tant que 2ème vice président-e en remplacement de Mme Rachel Montandon, démissionnaire

Le Président passe la parole au PS.

M. Jean-Claude Berger (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le PS a le plaisir de présenter à ce poste de vice-président M. Marc Renaud.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Renaud est nommé tacitement à ce poste. **Le Président** le remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

6. Nomination d'un-e membre de la Commission de fusion en remplacement de M. Gijsbert van Haarlem (ENT), démissionnaire

Le Président passe la parole à l'Entente.

M. Alain Marti (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Entente a le plaisir de vous proposer Mme Dominique Quiroga.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Quiroga est nommée tacitement à ce poste. **Le Président** la remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions au sein de cette Commission.

7. Nomination de deux membres de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. Bernard Aeschlimann (PLR) et Mme Marie Carmen Marti (PS), démissionnaire

Le Président passe la parole au PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Denis Piaget.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Denis Piaget est élu. **Le Président** le remercie de son engagement et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Le Président passe la parole au PS.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le PS propose la candidature de M. Lionel Giron.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Giron est nommé tacitement à ce poste. **Le Président** le remercie de son engagement et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

8. Comptes et gestion de l'exercice 2016 ; rapport à l'appui.

Le Président passe à la discussion d'entrée en matière.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

M. Lorenzo Zago (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion a tenu deux séances pour l'examen des comptes 2016 :

- Le 22 mai, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé), du Conseil communal in corpore, de l'administrateur communal et de l'administrateur adjoint.*
- Le 29 mai, la Commission s'est réunie en présence de 7 de ses membres (2 membres étant excusés), du Conseil communal in corpore, de l'administrateur communal et de l'administrateur adjoint.*

Comme il en avait été déjà le cas pour l'édition 2015, les comptes 2016 sont présentés sous la nouvelle forme MCH2. Il est cependant à noter que 2016 est encore une année de transition entre les deux normes comptables, ce qui permet quelques écarts à la norme définitive, en particulier :

- les amortissements exceptionnels sont encore permis cette année (conformément à l'Art. 60 RLFineC, règlement général d'exécution du 24 août 2014).*
- les comptes présentés ne contiennent pas les réévaluations du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF) (conformément à l'Art. 62 RLFineC).*

Le compte opérationnel, qui est la somme de tous les revenus moins la somme des dépenses et des amortissements légaux, enregistre un bénéfice record de CHF 2'153'588.70. Une part significative, difficile à estimer exactement mais de l'ordre du million, résulte de rappels d'impôts et rattrapages fiscaux. Cette part sera évidemment non récurrente.

La Commission a pris acte, sans objection, de la proposition du Conseil communal de constituer avec le bénéfice une réserve de politique conjoncturelle de CHF 700'000.00, d'augmenter la réserve pour l'assainissement de la caisse de pensions Prévoyance.ne avec CHF 800'000.00 et d'effectuer quelques amortissements extraordinaires pour CHF 279'969.60. Tout en notant que ces amortissements sont ici permis pour la dernière fois dans le cadre de la transition au MCH2, la Commission a reconnu que la plupart de ceux-ci concernent en fait des postes à l'actif du bilan sans valeur réelle (en particulier le don à la Société de sauvetage, les festivités du Millénaire). Seul l'amortissement anticipé de CHF 84'800.00 de véhicules de la voirie aurait pu prêter à controverse. Le Conseil communal a toutefois rassuré la Commission qu'il n'envisage pas de nouvelles acquisitions de véhicules dans le court et moyen termes.

La Commission a ensuite examiné dans le détail les variations les plus importantes entre les comptes et le budget (chapitre 1.1 du rapport du Conseil communal). La Commission a discuté en particulier le cas des dépassements du compte des honoraires pour études d'urbanisme. Un membre de la Commission a fait remarquer que de tels dépassements ont déjà été récurrents dans le passé récent, et que sur les quatre dernières années, le dépassement cumulé était de près de CHF 143'000.00 en présence de budgets cumulés pour CHF 221'000.00. La Commission recommande donc au Conseil communal de planifier de manière plus adéquate ces études et à renvoyer aussi à ses recommandations au même sujet dans le rapport de la Commission financière et de gestion, au sujet du budget 2017.

Les diverses autres questions posées sur les comptes de détails ont trouvé des précisions adéquates de la part du Conseil communal.

Le bilan au 31.12.2016 présente, encore plus que les comptes, une image assez favorable de l'état des finances de notre commune.

Au passif, il présente, à côté d'une fortune nette montée à CHF 4'554'654.56, la nouvelle réserve de politique conjoncturelle de CHF 700'000.00, la réserve pour Prévoyance.ne de CHF 1'058'571.15, plusieurs réserves affectées (généralement en rapport avec les comptes autoporteurs) constituant des capitaux propres pour un total de CHF 3'598'646.34.

Le bilan actuel, pour des raisons de temps et de charge de travail, n'a pas encore pu prendre en compte la révision des valeurs du patrimoine immobilier et foncier demandée par le MCH2. Le Conseil communal a toutefois précisé qu'il planifie de publier prochainement (en tout cas, avant la fin de l'année) une révision de ce même bilan au 31.12.2016 avec les nouveaux éléments.

L'endettement financier de la commune a diminué de CHF 3'436'400.00 en 2016. Il se monte ainsi à CHF 13'746'000.00 au 31.12.2016, alors que, par exemple, il avait atteint son maximum de CHF 22'588'600 le 31.12.2012, il y a seulement 4 ans.

La Commission a ensuite procédé à un examen de détail de trois postes particuliers :

1. Les comptes du projet de fusion de communes (comptes du COPIL)

Il s'agit du compte-rendu final du "crédit de CHF 53'000.00 pour une étude de projet de fusion de communes" voté par le Conseil général le 14.11.2013.

Ce compte présente un résultat de CHF 76'228.40 de charges qui correspond à la part de Saint-Blaise pour les activités du COPIL entre 2014 et 2016, plus les frais des diverses campagnes des comités saint-blaïsois pro et anti-fusion, pour lesquelles le Conseil communal avait alloué une subvention de CHF 5'000.00 à chaque camp.

Si on fait abstraction de ces subventions de campagnes, la part principale des charges a été facturée par la commune de La Tène pour un total de CHF 38'857.10. En effet, par décision du COPIL, c'est celle-ci qui a géré administrativement toute son activité.

2. Compte par nature 31320.99 – Honoraires conseillers externes

Ce compte totalise des dépenses pour CHF 150'410.40, qui sont l'objet de 28 factures. L'analyse de la Commission s'est portée en particulier sur les trois postes les plus importants :

- a) *Projet d'évitement des hauts de Saint-Blaise, pour un total de CHF 53'609.00, facturé par la commune d'Hauterive. La question s'est posée d'un possible dépassement de compétence du Conseil communal. Celui-ci a alors détaillé, qu'en fait, le montant total résultait d'actions et d'études en rapport avec des sujets distincts : travaux publics et urbanisme, couvrant une période de deux ans, finalement facturés par la commune d'Hauterive qu'à la fin de 2016. Les études ont été dirigées et gérées par la commune d'Hauterive avec un suivi par le Conseil communal de Saint-Blaise.*
- b) *Une étude sur le réseau hydraulique au Maley en rapport avec le projet intercommunal de la CENE, confié à un bureau déjà actif sur le projet principal. La Commission a pu vérifier que la procédure régulière (c.-à.-d. présence documentée d'offres, commandes, facturation en rapport avec la commande) a été parfaitement suivie dans ce cas.*
- c) *Honoraires pour études sur des modifications au plan d'aménagement à propos des toitures. Dans ce cas, le montant de la facture dépasse celui de la commande d'environ 80%. Le suivi des travaux sous forme de présentation du mandataire au Conseil communal est bien documenté dans ses PV, mais il ne semble pas y avoir eu d'approbation formelle du dépassement. La Commission recommande que, dans la mesure du possible et du raisonnable, et sauf cas d'importance mineure ou d'urgence, les procédures prévues par la LFinEC soient suivies. Un membre de la Commission a mentionné l'obligation de la mise en place du SCI (système de contrôle interne) prévue par la même LFinEC. Le Conseil communal a rappelé que le SCI sera mis en place en 2017 (pour entrer en fonction en 2018, comme déjà annoncé dans le rapport de la CFG au sujet du budget 2017 – n.d.r.).*

3. Chapitre 87110 Réseau électrique : mandats ELI10

Ce compte reflète en particulier la mise en place de deux conventions entre la commune et ELI10 SA, une pour la facturation de l'énergie, l'autre pour la gestion technique du réseau électrique. La Commission prend acte avec satisfaction que la relation entre la commune et ELI10 est entrée dans une phase opérationnelle, à l'avantage des deux parties.

Enfin, la Commission a pris vision du rapport du réviseur des comptes Fiduciaire Müller Christe & Associés. Le mandat du réviseur est de vérifier que les comptes de la commune respectent à la fois les prescriptions de loi applicables et les pratiques de bonne gestion comptable.

En préambule, le rapport rappelle que, selon les dispositions transitoires de la LFinEC, les comptes de la commune au 31.12.2016 s'appuient pour la plupart sur les nouvelles prescriptions du MCH2, mais aussi en partie sur les principes comptable en vigueur avant le 01.01.2016. Le rapport du réviseur se conclut de la manière suivante :

"Sur la base de notre vérification, nous constatons que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et au règlement sur les finances et la comptabilité des communes du 18 mai 1992".

En conclusion, la Commission financière et de gestion accepte à l'unanimité des membres présents à la séance du 29 mai 2017, les comptes 2016 présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à faire de même.

Dans le cadre de la discussion sur la gestion courante de la commune, le Conseil communal a informé la Commission qu'il n'a pas encore été en mesure de transmettre ni le programme de législature (charge de travail importante, mais sera présenté sous peu) ni le plan financier des tâches (en attente d'éclaircissements par le Service des communes).

A la suite de la discussion sur les comptes 2016, la Commission a aussi pris connaissance de la proposition déposée au Conseil général par deux de ses membres pour une diminution de trois points d'impôt, limitée à 2017.

Le Conseil communal a exprimé un avis négatif sur cette proposition, estimant qu'elle était prématurée. La Commission, à la majorité, partage cet avis et recommande donc au Conseil général de refuser la proposition.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de prise en considération.

Le Président donne la parole au PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dès mes débuts au Conseil général, on m'a expliqué que tout rapporteur de commission devait se tenir strictement au texte du rapport de la Commission. Je l'ai aussi rappelé à des membres du groupe PLR, pas toujours rigoureux dans la lecture de rapports de commissions.

Ce soir, le rapporteur de la Commission des finances s'est permis deux petites précisions : il a dit vouloir être précis pour le montant de la part de Saint-Blaise pour les activités du COPIL (CHF 76'228.40); en outre, il a encore précisé un montant par rapport au passage sur le dépassement du montant de la facture pour les modifications au plan d'aménagement à propos des toitures (dépassement de 80%). Ces éléments ne figuraient pas dans le rapport remis.

Nous souhaiterions rappeler ce principe : le rapporteur d'une commission doit s'en tenir au texte du rapport de la commission.

Le Président remercie M. Constantin et demande que dorénavant, le rapporteur s'en tienne stricto sensu à ce qui est écrit sur le rapport de la Commission financière et de gestion au Conseil général.

La prise en considération n'étant pas combattue, **Le Président** ouvre la discussion générale.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Ce n'était pas clair. Nous pensions que le Président demandait une opinion sur l'intervention de M. Constantin et non point sur les comptes.

Le Président s'excuse de ne pas l'avoir précisé et propose un retour à l'entrée en matière.

Le Président donne la parole au PLR.

M. Sébastien Marti (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR a examiné les comptes lors de sa séance du 6 juin 2017.

Je me concentrerai sur les trois points suivants :

- *L'expression de notre satisfaction par rapport aux comptes présentés.*
- *La formulation de remerciements à l'égard du bon travail réalisé.*
- *Un appel à la vigilance pour le futur.*

Satisfaction

Réjouissons-nous de terminer l'année avec un bénéfice de CHF 373'619.10, qui s'élèverait même à CHF 2,15 millions brut (CHF 2'153'599.70), c'est-à-dire avant amortissements et provisions complémentaires.

Rappelons que, dans le passé, la commune de Saint-Blaise devait emprunter pour financer les pertes. En 2012 la commune a même vendu une partie de son patrimoine pour se maintenir à flot.

- *Aujourd'hui, avec une dette consolidée se montant à CHF 13'746'000.00 (ce qui correspond à CHF 4'254.40/habitant), l'endettement n'a jamais été aussi bas depuis 1990.*
- *En parallèle, nous observons une amélioration de la fortune qui s'élève à près de CHF 5 millions (CHF 4'928'273.66), alors que la situation était très critique au début de la précédente législature.*

La santé financière d'une commune s'exprime aussi et surtout dans sa capacité à investir.

L'année 2016 a vu la reprise des grands investissements : la réalisation partielle du vestiaire des Fourches ; cet automne, les premiers coups de pelle seront donnés pour le bâtiment Ichtus et, espérons-le fortement, pour les 4 Fantastiques.

Pour envisager l'avenir sereinement, la préservation de notre marge d'autofinancement par des décisions prudentes nous permettra de répondre à nos responsabilités vis-à-vis des prochaines générations en nous permettant d'investir pour garantir le rendement et la qualité de notre patrimoine.

Remerciements pour le travail accompli

2016 est, comme vous le savez, une année de transition. Un travail de fourmi a été effectué, dans l'ombre, par notre Conseil Communal et l'Administration communale pour intégrer tous les éléments en conformité avec le nouveau plan comptable MCH2.

- *Le groupe PLR relève l'excellence du travail de comptabilité.*
- *Nous exprimons toute notre gratitude pour les efforts de transparence méthodologique manifestés, ainsi que pour les réponses apportées à nos questions.*
- *Nous approuvons enfin la sagesse des décisions stratégiques prises, à savoir :*
 - *Les amortissements supplémentaires du Patrimoine Administratif, encore permis cette année.*
 - *Une attribution à la réserve Prévoyance.ne pour atteindre un total d'environ CHF 1 million qui sera stabilisé à ce niveau jusqu'à la réception de nouvelles informations. Il s'agit d'une évaluation sommaire du besoin que nécessiteront le plan spécial pour les plus de 50 ans, ainsi que l'assainissement de cette caisse de pension. Rappelons qu'au 01.01.2016, le degré de couverture de Prévoyance.ne n'était que de 63.4%.*
 - *Et finalement, la création d'une provision pour risques conjoncturels. Cette dernière nous permet d'aborder un avenir incertain avec plus de sérénité.*

Ce dernier point me permet d'enchaîner avec la troisième partie de ce rapport car des nuages se profilent quand même à l'horizon...

Vigilance

Thomas Jefferson, 3^{ème} Président des Etats-Unis, disait « le prix de la liberté, c'est la vigilance éternelle ». Cher à ce précepte, le groupe PLR tient à relever les éléments suivants :

- Nous désirons souligner le caractère très volatil du montant des rentrées fiscales. En effet, cette année, près de 10% du poste « finances et impôts » (CHF 1'179'000.00/CHF 11'529'641.84) sont issus de rentrées fiscales considérées comme extraordinaires. Une grande inconnue est bien entendu le montant d'impôt lié à l'amnistie fiscale.
- Comme déjà mentionné, le montant de la facture finale pour l'assainissement de Prévoyance ne n'est pas encore connu.
- La situation péjorée des finances de l'Etat de Neuchâtel nous laisse craindre des futurs reports de charges. L'avenir laisse en effet présager des augmentations de charges dans le social et la santé en particulier.
- D'autres incertitudes, ayant un potentiel de choc positif ou négatif, planent encore : les travaux de Vigner, la réévaluation des patrimoines administratifs et financiers, le report de l'impôt des frontaliers, sans parler de l'évolution conjoncturelle.

Ainsi, malgré les éléments positifs des comptes 2016, nous devons continuer à être attentifs, à nous interroger, à réfléchir à des économies et à éviter des dépenses superfétatoires tout en essayant de trouver les moyens d'autofinancer au maximum les investissements pour les futurs exercices, afin de gérer, avec intelligence, notre belle commune.

Conclusion

Le groupe PLR continuera d'étudier toutes les délibérations du Conseil Communal afin de s'assurer que celles-ci soient en adéquation, tant avec les besoins de la population, qu'avec la réalité financière de la commune.

En conclusion, c'est à l'unanimité que le groupe PLR acceptera les comptes 2016 tout en remerciant encore une fois l'Administration communale et le Conseil communal pour leur diligent travail.

M. Alain Marti (Entente)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les comptes de la commune, présentés par le Conseil communal, présentent un bénéfice opérationnel de plus de CHF 2'150'000.00. Encore une fois le résultat est donc réjouissant et conforte les positions que l'Entente a tenues depuis sa fondation en 2012.

Nous constatons en particulier que l'endettement financier de la commune a diminué de près de 9 millions depuis 2012 pour s'établir au 31.12.2016 à CHF 13,7 millions seulement. Si ensuite on déduit de ces CHF 13,7 millions les parts correspondant au patrimoine financier et aux réseaux et services payés par des taxes à l'utilisation, il ne reste qu'à peine plus d'un demi-million de francs dont les coûts d'intérêts et amortissement sont à la charge de la fiscalité.

Nous n'avons pas d'objections de fond sur le principe de constituer avec le bénéfice, à côté de la fortune nette, des réserves affectées. De fait, ce ne sont que des écritures comptables qui distribuent la fortune communale sous diverses étiquettes.

Mais, nous avons quelques perplexités d'ordre politique et moral à propos de l'attribution d'une nouvelle réserve à Prévoyance.ne. Cela nous paraît prématuré et donne un mauvais message à la fois au canton et envers notre population.

Notre commune vient en effet de contribuer un peu plus d'un million à la recapitalisation de Prévoyance.ne en 2014. Selon ce même plan de recapitalisation un dernier paiement d'environ CHF 220'000.00 était déjà prévu au 1^{er} janvier 2019.

Imaginez maintenant que Prévoyance.ne vienne avec de nouvelles demandes de capitaux, indiquerait que cette organisation n'a pas su se réformer selon les promesses faites dans la modification de 2013 de la loi sur la caisse de pensions, cela nous paraît grave. Mettre déjà dans Prévoyance.ne des réserves en anticipation, c'est comme accepter indéfiniment l'inéluçtabilité de tels dysfonctionnements.

Enfin, nous pensons qu'une réduction de la charge fiscale communale peut difficilement être contestée au vu de la bonne santé des finances communales. En effet, une diminution d'impôt aurait des avantages à la fois pour les classes de revenus moyen et bas, qui y trouveraient un supplément bienvenu à leur qualité de vie. Et pour les classes de revenu supérieur qui pourraient investir, par exemple, dans la production locale d'énergie dans leurs biens immobiliers.

Cela dit, l'Entente accepte la prise en considération de ces comptes 2016.

M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation mardi dernier, le groupe socialiste s'est penché sur les comptes de l'exercice 2016.

Une fortune qui avoisine les CHF 5 millions, un bénéfice de CHF 373'000.00, une dette consolidée qui a baissé durant cette dernière année de CHF 3'436'400.00. Tous ces chiffres-clés de la lecture des comptes sont extrêmement réjouissants. Ils reflètent une santé comptable saine de notre commune, une volonté du Conseil communal d'être prudent devant certaines incertitudes et d'anticiper les fluctuations prévisibles. La réserve pour Prévoyance.ne par exemple est augmentée de CHF 800'000.00 et dépasse ainsi le million.

Le groupe socialiste soutient ces choix réalisés. Toutefois certaines décisions prises par notre exécutif, aussi pertinentes qu'elles soient, nous semblent manquer parfois d'argumentations. Lorsqu'une réserve de politique conjoncturelle est constituée, nous aimerions en savoir plus sur cette option arrêtée afin d'y adhérer sans réserve.

La rubrique « réalisation des objectifs » nous a quelque peu frustrés. Vous nous servez exactement le même trio que lors de la présentation des comptes 2014 et quasi les mêmes qu'en 2015 : les collèges de Vigner, le vestiaire des Fourches et le nouveau bâtiment nautique ou Ichtus. Nous sommes conscients que les projets ont besoin de temps pour se concrétiser mais sous « réalisation des objectifs » nous souhaiterions voir apparaître plus d'éléments concrets, éléments qui correspondent aux multiples projets et aux tâches parfois nouvelles que vous conduisez dans notre commune.

En voici quelques exemples : la réorganisation du Service social régional, le remplacement d'une ligne à moyenne-tension, la collaboration avec Neuchâtel pour la réinsertion des personnes à l'aide sociale ou la mise en place du projet d'un food-truck à la plage.

Nous arrivons au terme de la phase de passage au système comptable MCH2 (dont Saint-Blaise était une des communes pilotes). Grâce à ces nouveaux indicateurs financiers, nous avons un bel outil pour le suivi financier de la commune et nous remercions sincèrement les différentes personnes qui ont œuvré dans cette période de transition comptable. Ces comptes sont également l'occasion de remercier l'administration communale ainsi que le Conseil communal pour le travail effectué et pour leur engagement dans notre commune.

Retour aux chiffres avec une recette record de l'impôt des personnes physiques due à l'amnistie fiscale en vigueur dans notre canton qui nous donne des rentrées extraordinaires. Ces montants, la maîtrise des coûts et le taux d'endettement net de 50.3% (ce qui correspond à une marge d'autofinancement de CHF 3'419'523.00) nous autorisent à espérer une conduite de la part de notre exécutif non seulement financièrement prudente mais également politiquement ambitieuse.

Ces comptes positifs permettent à notre commune d'investir et planifier des projets pour tous et toutes. La meilleure façon d'utiliser notre argent est de le redistribuer à la population sous forme de projets concrets tout en garantissant une bonne stabilité financière et une gestion efficace de la commune.

Quoi de mieux pour contrer certaines idées populistes que de présenter aux saint-blaïsois, saint-blaïsoises, cet exercice comptable maîtrisé et de le mettre en corrélation avec les projets que nous souhaitons développer.

En novembre dernier le Conseil général acceptait à l'unanimité une motion intitulée « plan pour une législature ». Le Conseil communal nous en promettait la réalisation pour juin 2017.

A la lecture de ces comptes, le groupe socialiste se réjouit plus que jamais de découvrir un plan de législature bien étoffé de projets qui présenterait ainsi une perspective d'amélioration des prestations et de développement de services que notre commune peut offrir ; cela serait le prolongement logique à donner à la suite de la présentation de ces comptes.

Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les comptes 2016.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je tiens tout d'abord à remercier les groupes pour leur prise de position sur les comptes 2016, et les remerciements qui sont faits à notre exécutif et à l'Administration communale en ces temps quelques fois difficiles dans certaines commissions. Nous avons bien besoin du soutien de chacun et de chacune, merci.

Hors propos en fonction de certains éléments qui ont été cités par les partis concernant l'Entente, qui s'étonne que l'on provisionne autant pour Prévoyance.ne. M. Marti, qui est au Grand Conseil depuis quelques temps le sait, devrait le savoir du moins, je suis étonné d'entendre de la bouche du porte-parole de l'Entente, que nous ne devrions pas provisionner autant pour Prévoyance.ne, que ce n'est pas parce qu'ils ont fait des erreurs que la commune devrait payer pour eux, que c'est un mauvais signe que nous donnons à Prévoyance.ne de provisionner.

Aujourd'hui, gouverner c'est prévoir, vous le savez tous. C'est par solidarité envers Prévoyance.ne que nous provisionnons, afin d'assurer l'avenir de nos collaborateurs et celui de nos futurs retraités et également pour éviter une mauvaise surprise au 1^{er} janvier 2019 puisque c'est à cette date que devrait entrer le nouveau système de Prévoyance.ne qui devrait coûter très cher aux employés. De ce côté-là, c'est une critique que j'entends mais que je ne peux accepter.

En ce qui concerne l'intervention de M. Renaud du PS, la provision pour risques conjoncturels servira à amortir une année si le résultat devait être moins bon. Cela représente aujourd'hui un capital pour la commune plus qu'une provision.

J'en reviens à mon rapport, nous ne pouvons naturellement qu'être satisfaits avec un résultat avant amortissements extraordinaires et provisions supérieur à CHF 2 millions. Comme vous l'aurez constaté à la lecture des comptes, ce bénéfice provient exclusivement de recettes fiscales extraordinaires dues tant à des reprises fiscales qu'à l'amnistie qui a été prolongée par le Conseil d'Etat au 31 mars 2017.

Nous n'avons aujourd'hui aucune idée de l'impact qu'aura eu cette amnistie sur nos résultats car c'est un renseignement que nous ne recevons pas de l'autorité fiscale cantonale. A la lecture des renseignements que l'on trouve dans les pages grise du rapport qui est entre vos mains, on peut constater que la fortune imposable des personnes physiques a augmenté de CHF 100 millions depuis 2015 alors que les revenus imposables n'ont augmenté que de CHF 1 million. On peut donc en déduire que la provenance de l'augmentation de la fortune provient de l'amnistie et que l'effet ne sera pas pérenne pour les années à venir. La quasi stabilité des revenus imposables fait que, dans ce domaine, nous devrions avoir une certaine stabilité pour les prochaines années. Notre autorité pense donc que nous reviendrons à des recettes fiscales de l'année 2015.

Nous constatons également une diminution sur certains postes des dépenses et, nous voudrions démentir celles et ceux qui pourraient penser que nous sommes heureux de voir les dépenses de l'éorén diminuer à cause de la réduction du nombre d'élèves, c'est également une préoccupation de constater une baisse du nombre d'enfants, mais une satisfaction de voir que le syndicat scolaire maîtrise ses charges.

Le rapport de la Commission financière et de gestion laisse sous-entendre que, dans le domaine des mandats externes liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, nous travaillons souvent en dépassement ou que les dépassements sont récurrents, ce qui est faux. Le seul dépassement constaté ces dernières années a été régularisé par une demande de crédit l'année dernière. Nous avons toujours à cœur de respecter les budgets et de travailler dans nos compétences.

En ce qui concerne le plan de législature, il vous sera remis d'ici le 30 juin 2017, comme confirmé à la Commission des finances. Pour le plan financier des tâches, le service des communes n'a pas encore finalisé le document type qui devra accompagner les comptes des collectivités à partir du 1^{er} janvier 2018. Nous travaillons pour vous remettre ce rapport dans les meilleurs délais.

De grands défis attendent notre commune ces prochaines années, des investissements importants devront être réalisés. Des charges importantes viendront grever nos comptes, j'y reviendrai plus tard. Profitons donc des moments propices pour créer certaines provisions et ne tombons pas dans le populisme que nous voyons s'installer à Saint-Blaise.

Nous devons continuer d'être vigilants au niveau de nos dépenses et, pourquoi pas, trouver des synergies avec des communes voisines pour réduire nos frais de fonctionnement.

Nous avons besoin de toutes et de tous, votre Conseil communal a besoin de pouvoir travailler dans la sérénité et la confiance car, depuis quelque temps, le climat a changé dans certaines Commissions.

Je tiens ici à remercier l'ensemble du personnel communal pour le travail effectué et les efforts que nous leur demandons de fournir. Je remercie tout spécialement notre administrateur communal Yves Ehret et son adjoint Marc Chauvy, pour la disponibilité dont ils font preuve. Et enfin, je remercie mes collègues du Conseil communal pour les excellents rapports collégiaux que nous entretenons.

Le Président souhaite la bienvenue à MM. Droz Nicolas et Corti Damien. Nous sommes donc 34 et la majorité passe à 18.

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale par le biais de la lecture du fascicule des comptes 2016.

Le Président passe la parole au PLR.

M. Roland Canonica (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je me demande si c'est encore utile de lire ce document. J'ai toujours pensé que c'était nous qui avions la primauté de prendre la connaissance et de décider si oui ou non nous l'acceptons. Il s'avère que ce document est consultable sur internet, sur le site de l'Entente saint-blaïsoise.

En tant que néophyte, je me pose la question si c'est nécessaire et s'il est autorisé ou s'il n'y a pas une forme d'embargo à respecter jusqu'au moment où le Conseil général l'a décidé.

M. Lorenzo Zago (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je crois que pour une fois, vous vous trompez. Il me semble que nous ne l'avons pas mis. Tous les budgets y sont mais il me semble que le dernier n'y est pas. De toute manière, tout ce qui est distribué au Conseil général est public.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Sans vouloir rajouter de l'huile sur le feu, beaucoup d'entre nous étaient étonnés de voir l'article de MM. Scalbert et Zago, qui reprenait tout de même certains éléments de la Commission financière et de gestion et j'estime qu'il n'avait rien à faire dans le Bulcom, c'était prématuré. Cela concernait notamment le bénéfice d'environ CHF 2'100'000.00 ainsi que la décision au niveau des impôts.

Messieurs, un peu de tenue ! Vous savez que vous êtes tenus au secret de fonction et je pense que ceci nous pouvons vous le reprocher.

M. Lorenzo Zago (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'article est paru vendredi, après la publication de tous les documents donnés au Conseil général. L'information de CHF 2'150'000.00 était tout à fait disponible. M. Scalbert et moi-même n'avons aucune intention de nous défendre particulièrement. Si quelqu'un avait quelque chose à dire, il peut toujours porter plainte.

M. Roland Canonica (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je pense que l'on arrive dans une situation, lorsque l'on parle de plainte, qui ne devrait pas exister dans une commune. Je demande au Conseil communal de regarder si les arguments de M. Zago sont exacts ou pas, ou s'il y a un embargo qui existe jusqu'au moment où le Conseil général a pris sa décision.

Le Conseil communal ne souhaitant pas prendre la parole, **Le Président** passe à la lecture du fascicule.

- **Pages grises ; Rapport du Conseil communal au Conseil général**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages blanches ; Annexes au rapport du Conseil communal**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages vertes ; Compte de résultats**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages blanches ; Comptes 2016, classification fonctionnelle**

La parole n'est pas demandée.

Chapitre administration générale, pages 1-4

La parole n'est pas demandée.

Chapitre ordre et sécurité publique, pages 5-7

La parole n'est pas demandée.

Chapitre formation, pages 8-11

M. Marc Renaud (PS)

Page 9, point 21702, concernant le collège de la Rive de l'Herbe

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le collège Rive de l'Herbe ne sera plus utilisé par des classes scolaires d'ici quelques années. La question de sa nouvelle affectation se pose dès maintenant. Ne serait-il pas intéressant d'intégrer la population dans ces réflexions ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'exécutif ne travaille plus tout seul, il travaille avec la population. Sachez que le Conseil communal est pour la participation, mais d'une manière ordonnée, claire et précise.

Autour des collèges de Vigner, il y a plusieurs projets dont vous avez déjà connaissance de certains. Il y a des projets qui n'en font pas encore partie, par exemple le crédit minimal voté pour l'éclairage de cette salle. Un autre crédit pour reprendre la cuisine, une sonorisation. Il faudra donc que l'on réfléchisse, le Conseil communal, le Conseil général et la population si vous le souhaitez, s'interroger pour savoir si cela nous suffit ou si nous souhaitons une salle plus luxueuse.

La Rive-de-l'Herbe est un élément extrêmement important de cette réflexion des projets annexes. Nous devons savoir si nous louerons ou vendrons ce bâtiment, c'est une option qui choque mais qu'il ne faut pas écarter.

Nous avons également décidé de créer un parking sous-terrain qui appartiendra à la commune, contiendra 41 places et sera situé en plein cœur du village, il faudra également une réflexion.

2017 est une année charnière, nous avons terminé toutes les études et les projets, obtenu de votre Autorité et de l'éroén le feu vert pour construire les collèges. Nous allons essayer de commencer la construction en septembre prochain.

Autrement dit, oui, des réflexions doivent se faire sur tous ces points ; oui, nous réfléchirons avec la population ; oui, nous sommes ouverts à des modèles qui permettent de faire participer le plus de gens possible. Mais d'un autre côté, nous sommes une Autorité élue, nous avons une mission, une tâche et ce n'est pas à nous de nous défausser en se disant « nous verrons ce que la population veut et nous déciderons ensuite ».

Il y a également des idées de ce genre pour établir le plan directeur régional. L'aménagement du territoire n'est pas simple, je ne dis pas que personne doit participer, mais il faudra, là-aussi, trouver un modus operandi pour que cela soit faisable, raisonnable et que cela corresponde aux responsabilités que nous avons en tant que politiciens.

Monsieur le Président, je profite de donner une information sur les collèges de Vigner, la mise à l'enquête est terminée, celle-ci s'est faite en 4 parties :

- 1. Construction de classes provisoires dans l'auditoire*
- 2. Démolition des pavillons provisoires et de Vigner 11*
- 3. Construction des 3 nouveaux bâtiments*
- 4. Réfection du collège existant*

D'après le planning initial, nous ne devrions pas être ici ce soir car il devrait déjà y avoir les classes provisoires. Ce n'est pas le cas car il y a 4 oppositions, formulées par le même voisin. Une discussion est en cours, elle n'est pas facile mais le but est de comprendre les intentions de l'opposant, qu'il comprenne également notre projet. Nous continuons à discuter mais si cela s'avère nécessaire, nous lèverons les oppositions. L'opposant a le droit de faire recours, nous sommes persuadés que son recours n'a pas beaucoup de chance d'aboutir.

Il y a cependant un scénario du pire que nous ne pouvons pas encore écarter aujourd'hui, au cas où le voisin ne retire pas ses oppositions puis fait recours après que nous les ayons levées. Avec ce scénario, l'ouverture des collèges pourrait être retardée de plusieurs mois.

Nous saurons dans les semaines à venir quelle voie se dessine.

Le Président profite d'accueillir M. Blanchoud, il est 20h05, la majorité reste à 18 voix.

Chapitre culture, sports, loisirs et églises

M. Charles Constantin (PLR)

Page 13, point 31300.25

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le commentaire ayant trait à ce compte laisse entendre une décroissance du nombre d'abonnés. Cela ne se voit pas au niveau des recettes, puisque nous affichons un léger manco de CHF 823.00 par rapport au budget 2016.

Les questions sont récurrentes au sujet de la propriété de ce télé-réseau ? Quels en sont les avantages pour Saint-Blaise ? Comment pouvons-nous augmenter le nombre d'abonnés ? Quelle serait la valeur marchande du télé-réseau ? Qui serait intéressé à son rachat ? Quelles sont les réflexions du Conseil communal à ce sujet ?

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a quelques années encore, le réseau câblé de Saint-Blaise avait le monopole auprès de ses utilisateurs et habitants. Est ensuite arrivé Swisscom sur le marché. Nous avons récemment eu connaissance de leur planning 2018 qui suggère de mettre sous fibres optiques le haut de Saint-Blaise.

Lorsque nous avons une situation de monopole et qu'arrive des concurrents, on perd forcément des clients. Comment les garder ? Comment les conserver ? C'est un problème qui concerne UPC. Vous aurez pu le remarquer, cette société cherche à garder sa place et à développer sa marque. Les questions que se pose le Conseil général, nous en avons débattu à la Commission des services industriels, nous avons des contacts avec Vidéo2000 et Eli10 afin d'avoir leurs avis.

Le réseau câblé de Saint-Blaise est en très bonne santé, il est bon et intéressant. La question à se poser au Conseil communal est de savoir si gérer un service câblé est une activité qui doit être faite par une commune.

Il y a des acheteurs et des intéressés, il faudra pousser l'étude mais nous ne sommes pas pressés. La situation est sous contrôle, nous allons travailler principalement avec la Commission des services industriels pour avoir un bilan total et des avis sur des achats potentiels.

Chapitre santé, page 17

La parole n'est pas demandée.

Chapitre sécurité sociale, pages 18-22

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Situation du port de Saint-Blaise après le drame de La Neuveville

Au lendemain du drame qui a eu lieu au port de La Neuveville, le Conseil communal de Saint-Blaise a réuni les sociétés Eli10 et Fluckiger SA pour convenir des actions à entreprendre au port de Saint-Blaise. Bien que les contrôles légaux soient faits dans les règles, Il a été décidé d'entreprendre immédiatement un examen complet des installations électriques portuaires afin de déceler les éventuels défauts qui pourraient entraîner des accidents. Cet examen a confirmé le bon état des installations communales et le bon fonctionnement des sécurités mises en place. Seules les installations privées "sauvages" présentent un risque potentiel et ont été neutralisées.

Les locataires des places à terre comme sur l'eau ont été avertis des mesures prises par courrier et par affichettes posées sur les pontons et au bureau du garde-port.

Dans un deuxième temps, le Conseil communal a pris des mesures pour améliorer la sécurité et les services à la population :

- *Étude pour l'alimentation en électricité par le solaire des feux de l'entrée du port, du débarcadère et de la fontaine Botta.*
- *Augmentation du nombre de potelets électriques sur les pontons afin de permettre aux locataires de se fournir en électricité sans branchement sauvage.*

- *Convenir avec nos partenaires un contrôle annuel des installations électriques du port et des systèmes de sécurité.*

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les travaux qui se déroulent au port sont conséquents. Nous avons eu quelques surprises lors du rebouchement, les petites chambres enterrées dépassent de 30 à 50cm du terrain naturel à certains endroits, notamment autour du terrain de beach volley. Diverses propositions de réaménagement nous seront proposées, j'imagine que nous aurons de petites collines de manière à avoir quelque chose de plus vallonné que nous avions précédemment. Les travaux touchent à leur fin. A Hauterive, une batterie de 12 tubes est déjà enterrée et les travaux de réensemencement sont en cours.

Aujourd'hui les travaux se dirigent vers le parking du port. Vous l'aurez constaté, nous avons quelques difficultés à trouver le bon chemin de sortie, parfois même d'entrée. Espérons que cela ne dure pas trop longtemps, les beaux jours arrivant, nous ferons en sorte de pouvoir faire stationner un maximum de voitures. Afin de veiller à la sécurité, notre ASP sera régulièrement sur place pour veiller au bon déroulement des choses. L'emplacement de la future borne d'alimentation des véhicules électriques sera déplacé.

A l'issue de ces travaux, il y aura une modification sur le parking des propriétaires de bateaux au port puisque l'Ofrou nous interdira de stationner sur son nouveau local. Nous devons donc aménager l'endroit différemment. Diverses propositions sont arrivées sur le bureau du Conseil communal cette semaine, nous les étudierons prochainement. Nous chercherons à privilégier tant le confort d'utilisation que le nombre d'emplacements. Il nous restera une quinzaine de places alors qu'auparavant, nous en avions une trentaine. Voici les informations que je pouvais vous transmettre, si ce n'est encore que ces travaux ont pris quelques retards par rapport aux dernières informations que je vous avais données.

Chapitre trafic, pages 23-25

Mme Dominique Quiroga (Entente)

Page concernant les routes communales, honoraires, spécialistes, point 31320

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans l'Express du 27 mai dernier, j'ai pris connaissance avec étonnement qu'un projet de route du contournement d'Hauterive par les hauts de Saint-Blaise était relancé et que les élus altaripiens n'étaient, jusque-là, pas franchement au courant du projet !

Le Conseiller communal en charge du dicastère concerné semblait avoir mené tout ça, quasi secrètement, en utilisant quelque CHF 120'000.00 des deniers publics sans l'avoir posé au budget ! Et dans le même journal, on apprend 4 jours plus tard, qu'il s'agit en fait de plus de CHF 150'000.00 ! Pour se dédouaner, celui-ci explique n'avoir pas eu le temps, pour ne pas louper des délais de dépôt permettant peut-être de bénéficier d'une subvention cantonale ou fédérale.

Personnellement, le procédé à savoir : gouverner par « fait du Prince », en contournant toute information, consultation, négociation et contrôle par les élus et les mettre devant un fait accompli facturé à plus de CHF 150'000.00 ! Ce procédé me choque ! Aussi ma première réaction a été de me dire qu'heureusement cela ne concernait que la commune d'à côté ! Sauf que dans ces articles, on apprend qu'il s'agit ici d'un partenariat avec Saint-Blaise.

Dans la suite de la saga, on nous précise d'ailleurs que pour Hauterive, la facture est moins lourde puisque notre commune partenaire a payé la moitié de ces crédits d'études, ce qui fait à priori, une facture de CHF 75'500.00 pour les contribuables saint-blaïsois !

Mes questions:

Sur le sens de ce projet de route :

- *Quelle utilité concrète a ce projet de route pour Saint-Blaise ?*
- *Cela fait-il partie des objectifs de législature de notre commune ? (d'ailleurs quels sont-ils ?) Est-ce une priorité ?*

Concernant le procédé employé :

- *Notre conseiller communal a-t-il usé du même procédé secret ? Depuis quand ?*
- *La Commission d'urbanisme a-t-elle été consultée (car sinon à quoi sert-elle ?) ?*
- *Le Conseil général a-t-il été informé ?*
- *Est-il normal pour les Conseillers généraux d'apprendre par les journaux ce type de partenariats établis pour des projets d'envergure et qui vont impacter grandement notre commune ?*
- *Faut-il encourager nos concitoyens à assister aux réunions et Conseils généraux à Hauterive pour recevoir les informations les concernant ?*
- *Ne serait-il pas judicieux au moins d'intégrer ce projet dans la révision à venir du plan d'aménagement local, et de mener une démarche qui soit transparente et participative afin de ne pas répéter les erreurs du passé ?*
- *Dans l'immédiat, je demande que cette dernière étude de faisabilité soit mise à disposition de tous, par exemple sur le site de la commune, ou tout du moins ce qui est envoyé aux Conseillers généraux.*

Des questions aussi sur le coût de cette opération :

- *L'Express affirme que la facture de l'étude est de CHF 151'000.00 et que les autorités de Saint-Blaise ont payé la moitié des frais d'études (donc CHF 75'500.00) : est-ce exact? Quels sont vos propres chiffres? Si ce n'est pas exact, je demande au Conseil communal de demander un droit de réponse et de publier un rectificatif par voie de presse pour la bonne information à la population*
- *Un crédit a-t-il été demandé ? Et si non, pourquoi ? Où cette dépense apparaît-elle dans les comptes 2016 ?*
- *Je n'en ai trouvé qu'une trace partielle dans le rapport des comptes :*
 - *Sous le poste 31320 : (honoraires conseillers externes spécialistes), on nous annonce en page 31, un dépassement de CHF 34'847.00 expliqué par des « dépenses d'honoraires non budgétés ayant trait au projet de voie d'évitement sur les hauts de Saint-Blaise ».*
 - *Dans le rapport de la Commission financière et de gestion, dans son examen de détail du compte par nature 31320.99 : celle-ci note que CHF 53'609.00 ont été facturés par la commune d'Hauterive.*
 - *Et les CHF 22'000.00 restant ? S'ils existent, où sont-ils distribués ?*
- *Combien cela va-t-il coûter encore aux contribuables saint-blaïsois et pour quel bénéfice ?*

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est extraordinaire comme un article de l'Express arrive à multiplier les questions simples, voir simplistes et comment, lorsque nous y sommes confrontées, nous pouvons y répondre.

Les coûts évoqués regroupent plusieurs années et plusieurs types d'études. Cela fait donc au moins depuis les années 70 que les communes d'Hauterive et de Saint-Blaise discutent du tunnel d'évitement d'Hauterive, je ne pense pas que cela soit une chose secrète.

Plusieurs types d'études, par exemple les accès routiers, aussi bien à Hauterive qu'à Saint-Blaise, on le voit dans chacun des projets. Les Chauderons, nous sommes régulièrement confrontés à cette problématique d'accès dans les hauts de Saint-Blaise, nous sommes entre des murs de vignes que nous ne souhaitons pas démolir, il y a des difficultés de circulation.

Comment améliorer cette situation ? Pour Hauterive, la solution, déjà étudiée dans les années 60, est de construire un tunnel de contournement. Dans les années 70, le projet qui était assez abouti, a échoué sur la dernière ligne droite, à une voix près. Ce projet a ensuite été mis de côté.

A Saint-Blaise, les Conseillers généraux de l'époque avaient un projet et souhaitaient développer les Hauts de la commune, derrière Les Chauderons, et souhaitaient également y construire une route, la fameuse route à 7 millions, par l'Est qui avait été acceptée par l'Etat. Là également, le projet avait été arrêté pour diverses raisons.

Les transports publics, tout le monde souhaiterait qu'il y ait des transports dans les quartiers du haut du village, à Hauterive encore plus que chez nous car la densité d'habitation est plus élevée. Il y a eu des études, menées principalement par Saint-Blaise, nous y sommes impliqués notamment par la CRT1, nous sommes également liés à ses réflexions. Vous verrez que, d'ici le mois d'août, il y aura une proposition de lignes dans les hauts d'Hauterive. Est-ce que celle sera acceptée ou pas, les réflexions sont là et se font.

Il faut aussi voir la faisabilité du passage des transports publics, nous devons passer avec des petits bus. Ces études préliminaires ont été faites par Saint-Blaise, ce sont des études à CHF 9'000.00 et non pas à CHF 500'000.00. Est-ce que sur le chemin des Plaines, nous pouvons passer avec un bus partout ou est-ce qu'il faudra effectuer des élargissements, effectuer des systèmes de feux comme ça existe en Valais. Toutes ces réflexions sont effectuées par l'exécutif en accord avec Hauterive.

Toutes les études qui ont été mentionnées dans l'Express, derrière ces CHF 150-170'000.00, ont servi aussi, à la fin 2015, à mettre à disposition du RUN plusieurs fiches du projet d'agglomération. Tout cela est compliqué mais si l'on s'intéresse vraiment et si l'on voit un peu plus loin que l'article de l'Express, l'information existe. Dans les workshops qui ont été faits, sans émettre de critiques car je comprends que le soir nous n'avons pas envie de venir, il n'y avait pas le 80% ni le 10% du Conseil général de Saint-Blaise. Tout ça pour dire que le travail est fait sérieusement et il y en a beaucoup.

50% / 50%, oui c'est vrai ! A l'époque c'était même proportionnel à la population. Nous en avons plus, donc nous aurions dû payer plus.

En 2013, Hauterive a décidé de renoncer à ce fameux projet de tunnel et c'est là, que ces études dont vous avez lu le montant dans l'Express, ont été mentionnées et développées. Pourquoi Hauterive fait actuellement une telle information à sa population, je ne me permettrais pas de juger ce qu'ils ont fait. Le plan directeur cantonal est à l'enquête, ces rapports font 360 pages et il est vrai qu'ils ne sont pas évidents à la lecture.

Il est vrai aussi que nous n'avons rien dépensé pour la RC5, mais ce que nous avons dépensé est cette part de l'étude des routes pour le chemin des Deleynes, pour le passage des véhicules publics, ceci est la part payée à Hauterive.

La deuxième partie a été mise dans l'aménagement du territoire, principalement du fait que cela a été la matière pour faire ces fameuses fiches du plan d'agglomération 3 et cela, vous le trouvez à la page 30 ; de ces CHF 87'000.00, si je ne me trompe pas, il s'agit réellement de CHF 40'000.00.

Cela ne correspond pas à ce qu'a dit le journaliste mais svp, croyez-nous, il s'est peut-être trompé et il a peut-être fait une approximation. Ce que je veux dire par là est que non, le Conseil communal n'a pas dépassé ses compétences. Nous sommes toujours restés dans le cadre de nos compétences financières, du budget que nous avons. Ces études n'ont pas fait l'objet de demandes spécifiques car nous étions dans les compétences des Conseillers communaux des différentes années.

Mme Dominique Quiroga (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Juste une question complémentaire : la dernière étude de faisabilité sera-t-elle mise à disposition du public, pouvons-nous la traverser, la voir, puisque c'est la dernière en date ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

C'est peut-être là que nous pouvons faire la relation avec la question de tout à l'heure : faire participer la population. Bien sûr, nous pouvons mettre ces Powerpoint sur le site internet de la commune, mais ce sont des projets qui seront en 2024-2030-2040, ce sont des intentions, des réflexions. La première chose que les gens font c'est : « ouhla, mais ma maison est à côté du chemin. ». Ce n'est pas que l'on ne veuille pas informer la population, c'est juste que, le jour où le projet sera réellement mis en place, l'information sera donnée.

Vous le savez, particulièrement l'Entente, il y a des lois sur la protection des données et sur la transparence. Les choses sont extrêmement claires, les rapports définitifs doivent être publics mais les rapports intermédiaires et les esquisses ne peuvent pas être donnés, cela n'amènerait à rien et ils ne sont pas obligatoirement publics.

Lors des séances de la Commission d'urbanisme, nous parlons beaucoup d'aménagement du territoire. La complexité que j'essaie de vous démontrer maintenant, qui est réelle, montre que la Commission d'urbanisme doit prendre connaissance de ce genre de chose, même si cela n'est pas évident en si peu de temps.

Il n'y pas de volonté de cacher ou de ne pas informer. Les factures sont-là, nous vous expliquons comment elles sont arrivées. Il y a eu ce coup de projecteur, pourquoi pas, cela nous permet de vous expliquer ce qu'il y a là-derrrière mais nous ne pouvons pas tout mettre à disposition tout le temps car sinon nous ferions que cela.

M. Lorenzo Zago

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons pris connaissance que les coûts pour la voirie et l'entretien des rues de Saint-Blaise ont légèrement baissés. Cependant, on ne peut pas éviter de remarquer une dégradation de l'état de propreté de nos rues.

Depuis quelques temps, le nettoyage semble n'être effectué qu'à la machine, ce qui donne une qualité très inégale selon les endroits. On trouve souvent beaucoup de déchets dans les coins, autour des hydrantes et dans les ruelles mal desservies. Quels sont les contrôles de la qualité de ce travail communal ? Cette question nous est posée aussi de la part de nombreux citoyens.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le contrôle qualité est un peu la règle des trois C ; je commande, je corrige et je contrôle. Oui, ce contrôle existe et il faudra effectivement l'appuyer d'avantage. Le travail se fait quand même, la machine passe certainement plus à certains endroits qu'à d'autres.

Les écopoints sont vidés 3x par semaine, lundi-mercredi-vendredi. Ces mêmes jours sont également faits le vidage et le nettoyage des poubelles villageoises, ce qui n'était pas fait avant, et on se retrouvait avec plus de déchets. Il est vrai qu'un peu de responsabilité personnelle plutôt que de jeter des papiers par terre rendrait service à tout le monde.

Nous nettoyons les sous-voies 2x par semaine, nous passons la machine chaque semaine, il y a souvent la balayeuse avec souffleuse pour les endroits où la machine n'arriverait pas à passer. Certains endroits méritent peut-être un nettoyage un peu plus minutieux. Nous avons également mis sur pied un service de piquet les week-ends en rapport à ces poubelles villageoises afin qu'elles ne débordent pas le samedi soir et que le dimanche, tout s'envole en raison d'une tempête du Joran.

La voirie n'a pas que des tâches de nettoyage, il faut aussi tondre tous les espaces verts et les terrains de foot (45'500 m² à tondre 2x par semaine), tailler les haies, entretenir les parcs, les chemins des captages, le tour du Loclat, les Fourches, la piste VITA, les herbes le long des chemins, nettoyage des caillebotis, le parking JOWA, le balayage de différents escaliers du village, l'entretien des talus, etc. et tout cela avec 4 personnes. Nous transmettrons la demande à la voirie et insisterons un peu plus sur le contrôle afin que cela soit fait plus consciencieusement.

Je profite d'avoir la parole pour intervenir à cette page des routes. Un chantier va débuter dans le centre du village, dans l'ancienne vigne derrière Le Puck, une construction d'un immeuble de 6 appartements en PPE. Ce chantier engendrera quelques désagréments. L'architecte nous a demandé l'autorisation du passage des camions par le centre du village, demande qui a été refusée. Nous devons trouver d'autres solutions à lui proposer, il est clair que nous ne pouvons pas l'empêcher de construire, cela fait partie de la densification de construction, donc ces camions devront passer et auront l'autorisation de passer sur la rue des Bourguillards. Nous allons lui demander que ces camions ne croisent pas à la rue des Lavannes. Nous avons également décidé de limiter la circulation à 20km/h.

M. Lorenzo Zago (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie le Conseil communal pour la réponse exhaustive, intéressante et qui suscite une question accessoire : est-ce que 4 personnes sont finalement suffisantes où s'il ne serait pas judicieux, dans le cadre de cette procédure de qualité, d'engager plus de personnel ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons 4 personnes engagées mais nous avons également l'aide ponctuelle de 2 ORP qui viennent nous donner un coup de mains. Il est clair que ces personnes-là, nous ne pouvons pas les mettre sur tous les travaux communaux car nous ne pouvons pas leur confier certaines tâches.

Chapitre protection environnement et aménagement, pages 26-31

Mme Natalia Orsetti (PS)

Page 26, point 73010, gestion des déchets ménagers

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'installation des écopoints a fait son effet. Nous pouvons constater qu'il y a moins de dépôts sauvages qu'auparavant. Il arrive parfois des débordements de déchets, comme le week-end passé où il y avait un jour férié qui suivait le dimanche. Malheureusement, cela se produit régulièrement, j'y dépose mes déchets papiers à cet endroit. Nous pensons qu'il y a un manque d'information aux usagers.

M. Beljean, vous avez déjà répondu à une partie de ma question. J'aurais voulu savoir s'il y avait un calendrier en rapport à l'évacuation des déchets. Il nous semble judicieux de mettre cette information au service des usagers et d'y noter le numéro du service ou de la personne en charge de ces bennes.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous retenons la proposition. Nous avons déjà commencé, à l'époque, avec les premiers containers enterrés, à mettre en évidence la contenance des sacs. Nous pourrions effectivement accentuer le document afin d'y insérer le numéro de téléphone d'une personne de contact en cas de problèmes.

M. Marc Renaud (PS)

Page 27, point 36120.12, traitement des eaux

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pourriez-vous nous dire pour quelles raisons le mandat de facturation d'Eli10 pour l'eau est en augmentation ? D'autant plus qu'un montant de CHF 37'000.00, sur le point suivant, a été dépensé pour la nouvelle mise en œuvre de la facturation.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'augmentation par rapport au budget correspond au fait que nous avons décidé de donner la tâche du relever de compteurs. Cette tâche était auparavant effectuée par deux employés communaux qui passaient chez les gens. La différence de prix vient de là.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai deux informations à vous donner concernant l'aménagement du territoire et les modifications du plan d'aménagement local.

Nous avons un plan d'aménagement local qui date de 2001. Nous devons le refaire prochainement car trop choses, d'après le SAT et la Confédération, ne vont pas. Nous sommes donc obligés de faire les modifications des plans d'aménagements locaux pour pouvoir adapter les projets à la situation actuelle et qui ne correspondent pas aux plans de 2001.

C'est le cas pour les ouvertures en toitures et les niveaux apparents de construction pour différentes péripéties qui seront expliquées lors de la séance dont je vous parlerai plus tard.

Nous avons le Conseil d'Etat, le SAT, qui nous a demandé de modifier notre plan de manière à ce qu'il n'y ait plus besoin de faire des dérogations puisque, dans le règlement actuellement en vigueur, il est autorisé d'effectuer uniquement des ouvertures de 0.3m². Il faut comprendre que nous devons protéger les toitures dans les zones d'anciennes localités. Nous avons beaucoup d'exemples à Saint-Blaise où des dérogations ont été effectuées par la commune, par le SAT, qui montrent que nous avons pu profiter de ces volumes sous les toits et cela donne des solutions qui peuvent être extrêmement intéressantes.

Le 22 juin à 20h00, à l'auditoire de Vigner, aura lieu une séance d'information publique qui vous permettra de recevoir toutes les explications, de poser toutes les questions concernant cette modification d'ouverture en toitures et les niveaux apparents de construction.

Un procès verbal officiel sera établi, celui-ci entrera dans le dossier qui sera remis au SAT, et ensuite nous viendrons avec l'accord du SAT devant votre autorité, et c'est vous qui déciderez si vous acceptez ou non cette modification.

Autre modification du plan d'aménagement local est le projet des Chauderons. Celui-ci a été déposé au SAT en début d'année, et il devrait nous transmettre ses préavis fin juin. Une séance d'information publique suivra, mais une autre séance spéciale sera également donnée au Conseil général avec des spécialistes qui pourront répondre à toutes vos questions. En principe, cela devrait se dérouler le 14 septembre prochain.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Une information concernant l'office de Poste de Saint-Blaise. Le Conseil communal a été très tôt préoccupé par l'avenir de cet office. Nous avons dû répondre il y a quelque temps déjà, à une consultation du Conseil d'Etat à ce sujet. Nous avons envoyé une lettre-circulaire à toutes les communes concernées par la Poste. Nous n'en savons pas beaucoup plus qu'il y a quelques mois, si ce n'est qu'il y a des dates qui ont été fixées pour certains offices de Poste qui fixent 2020 pour l'arrêt ou la fermeture. Il n'en est rien pour Saint-Blaise, le Conseil communal devra intervenir une nouvelle fois au niveau du Conseil d'Etat et de la Poste afin d'obtenir une information un peu plus précise et pour tenter de sauver notre office de Poste.

Je vous avais parlé, il y a quelque temps, de la possibilité d'avoir un cabinet de groupe à Saint-Blaise. Malheureusement, les privés qui avaient cette intention-là ont renoncé, pour des raisons qui leurs sont propres. Ils envisagent cependant de passer le projet à un autre privé. Le Conseil communal est conscient de la responsabilité en matière de santé dans notre commune. J'ai demandé au propriétaire actuel, lorsque le bâtiment sera vendu, qu'il nous présente les personnes qui l'achèteront de façon à voir de quelle manière la commune pourrait soutenir l'implantation d'un cabinet médical de groupe. Si ce projet ne devait pas se réaliser, le Conseil communal aurait d'autres projets dans les tiroirs que l'on pourrait soutenir, et dont nous parlons régulièrement au sein de notre autorité.

Chapitre économie publique, pages 32-34

La parole n'est pas demandée.

Chapitre finances et impôts, pages 35-39

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues ; Comptes détaillés par nature**

M. Marc Renaud (PS)

Page 1, point 30100, charges du personnel

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Salaires du personnel, administration et exploitation, les comptes 2016 ont un montant de CHF 2'600'000.00 et montre un écart par rapport aux comptes 2015 d'environ CHF 1 million, j'aimerais savoir ce qui a changé dans la comptabilité pour expliquer cette différence ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il s'agit en effet du salaire des guichets sociaux : Service social régional, guichet AVS/AI et guichet Accord. Les traitements du concierge du collège de Vigner et ceux des organismes qui étaient au préalable enregistrés dans des comptabilités complémentaires. Il n'y a donc pas d'augmentation de ce montant-là mais juste un transfert d'autres comptes sur celui-ci.

M. Jean-Philippe Scalbert (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il semble que le Conseil communal soit réticent à mesurer le pouls de ses électeurs en le consultant avant de mettre en œuvre des études très coûteuses qui scelleront le sort de la population saint-blaïsoise pour des décennies, en particulier lorsqu'il s'agit de questions d'aménagement du territoire.

D'autre part, que ce soit pour le budget, les comptes ou l'attribution d'un gros mandat d'études, je constate depuis que je suis actif au sein de celui-ci, que le Conseil général accorde un bonus de confiance inébranlable à ses collègues du Conseil communal pratiquement sans émettre de critiques significatives. Le fait-il par souci de loyauté ou par manque de temps, peut-être, puisque la plupart des Conseillers généraux travaillent ?

Mais quels intérêts sont vraiment représentés dans ce mécanisme décisionnel? Celui de tous ou celui d'un petit groupe soucieux avant tout de faire marcher les affaires?

Vu la hauteur des sommes investies dans des mandats ayant finalement conduits au désaveu par le peuple de la fusion à 6 ou à l'impasse des Chauderons, il est légitime de demander, une fois de plus, que les intentions du Conseil communal soient communiquées dans la transparence et la concertation avant l'attribution de mandats de planification décisifs pour l'avenir de notre commune. Dans ce contexte, il est difficilement acceptable que les énormes dépenses affectées à des mandats externes soient budgétées, à mon avis, parfois avec négligence, et les crédits accordés dépassés régulièrement.

Il est également dommage que le plan de législature, qui nous éclairerait un peu mieux sur les intentions du Conseil communal ne soit pas livré comme promis aujourd'hui.

Le Président interrompt M. Scalbert.

Le Président : *Je pense que c'est un peu hors-sujet. Si vous avez une question sur le compte 31320, il faut simplement poser la question sur ce point-là. Si vous avez d'autres remarques ou questions pour le Conseil communal, vous avez le dernier point de l'ordre du jour.*

M. Scalbert : *Ma question concerne quand même ce poste, qui est un poste important.*

Le Président : *Posez votre question, le Conseil communal vous répondra.*

M. Scalbert : *J'aimerais que le Conseil communal nous propose des méthodes pour faire participer le public, la population, de manière plus efficace à ce genre de planification. Est-ce que je dois reprendre la chose à la fin de la séance ?*

Le Président : *Si vous avez des questions sur ce chiffre en particulier, il faut les poser ! Si vous avez des remarques ou des questions d'ordre général à poser au Conseillers communaux qui ne concernent pas ce sujet en particulier, c'est hors-sujet dans ce chapitre et posez vos questions à la fin.*

M. Scalbert : *C'est une confusion de ma part je l'admets, mais est-ce que je peux terminer mon intervention à la fin de la séance ?*

Le Président : *Absolument.*

M. Scalbert : *Alors excusez-moi de ne pas être intervenu au bon moment mais si je peux reprendre la chose à la fin de la séance, cela serait volontiers.*

Le Président reprend la lecture des chapitres.

- **Pages vertes ; Comptes de bilan**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses ; Comptes des investissements du patrimoine administratif**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages violettes ; Comptes des investissements par nature du patrimoine administratif**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages oranges-claires ; Comptabilité complémentaire**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages rouges ; Réserve rénovation du Temple**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages vertes-claires ; Bilan du fonds Albert Junier**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages oranges ; Bilan du fonds Nicole Thorens**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes ; Bilan du fonds Dardel-Perregaux**

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le fonds Dardel-Perregaux est destiné à des œuvres ou à des personnes saint-blaïsoises choisies par le Conseil communal. Les attributions doivent avoir un but social et servir à des personnes âgées ou dans le besoin.

Pourriez-vous nous renseigner de quelle manière cet argent sera utilisé et si des personnes peuvent déposer une demande de soutien ? Si c'est le cas, le Conseil communal pourrait-il informer la population sur l'existence et les objectifs de ce fonds ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai eu contact avec les héritiers de M^e Amiod de Dardel afin de leur expliquer toutes la difficulté que nous avons à attribuer certains montants au profit de personnes âgées, comme il l'était stipulé dans le testament. Nous le savons, certains dans la salle font partie des comités des fonds et nous voyons la difficulté que nous avons à attribuer des montants à des personnes qui pourraient en avoir besoin. D'entente avec les héritiers, je leur ai posé la question si une utilisation du fonds, par exemple pour la Croisière des aînés, serait envisageable. Ils ont été d'accord pour financer cette manifestation des aînés. Vous l'ignorez peut-être mais, chaque année, un petit cadeau est fait aux bénéficiaires de prestations complémentaires et l'on pourrait éventuellement envisager d'utiliser également une partie de ce fonds pour les petits cadeaux d'utilité journalière.

Il est vrai qu'il n'est pas évident de coller parfaitement au règlement ou aux desiderata des légataires, nous essayons d'être dans la cible. Le Conseil communal veille à la bonne utilisation de ce fonds et nous pensons que la Croisière des aînés peut être un but tout à fait louable.

- **Pages beiges-claires ; Paroisse de Saint-Blaise, Hauterive, la Tène**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues-foncées ; Captage de Vigner**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues ; Service Social Régional, Agence AVS/AI, Guichet Accord**

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour répondre aux questions du PS dans la prise en considération des comptes, il y avait une question sur la réorganisation du Service Social Régional. Il est vrai que depuis la prise en fonction du 1^{er} janvier 2017, comme vous pouvez le voir en page 3 du SSR, en 2016, il y a eu une

augmentation des emplois plein temps. Nous sommes en train de mettre en place l'équipe afin de pouvoir mener à bien le projet que nous avons.

Concernant la collaboration avec Neuchâtel, pour les personnes qui pourraient ne pas le savoir, le SSR de l'Entre-deux-Lacs a un mandat de prestations en cours avec le Service Social de Neuchâtel pour ce qui est du placement des personnes étant donné que nous n'avons pas, au sein du service, les compétences et les connexions nécessaires à bien mener cette tâche.

Le mandat est poursuivi, vous avez quelques informations en page 2, ce que je peux vous dire à l'heure actuelle, c'est qu'il y a eu une trentaine de dossiers qui ont été transmis au Service Social de Neuchâtel. Le retour n'est pas aussi positif que nous l'espérons pour le placement des personnes. Nous discuterons avec la Commission sociale régionale sur la poursuite de ce mandat.

La suite du fascicule des comptes 2016 ne suscitant plus de remarques, **le Président** clôt la discussion de détails et passe à la lecture du projet d'arrêté et au vote.

L'arrêté relatif aux comptes de l'exercice 2016 est accepté par 32 voix et 2 abstentions.

9. Communications du Conseil communal

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Vous avez peut-être pu le voir dans les hauts de Saint-Blaise, un nouvel agent de sécurité publique a pris ces fonctions au 1^{er} juin 2017. Nous l'avons assermenté cette semaine et je vous prie de lui faire un bon accueil. C'est un enfant de Saint-Blaise qui habite maintenant à Marin et nous souhaitons que son intégration se fasse au mieux. Si des communications devaient être faites, je vous prie aussi de vous référer directement afin qu'on puisse s'assurer de sa meilleure intégration possible.

Aussi un point concernant la Commission de la police du feu et de salubrité publique. Je tiens à remercier tous les groupes d'avoir rempli les places qui étaient vacantes, c'est une Commission qui s'appuie sur ses membres et sur la présence de ses membres. Il est très important, au vu des visites qu'ils effectuent, que le nombre de personnes soit respecté. Les nominations de MM. Piaget et Giron sont très appréciées.

Sachez également que le secrétariat a été repris par l'administration, par M. Maxence Guinand. La réorganisation a été souhaitée dans le but d'améliorer la collaboration avec l'urbanisme, notamment lorsque de nouveaux établissements ouvrent afin qu'une visite puisse être effectuée à l'avance.

Une autre information concernant les patrouilleurs scolaires qui finissent cette année leur travail, nous reconduisons leur présence dans les rues jusqu'au début de la construction du collège de Vigner, d'entente avec l'éroén.

10. Motions et propositions.

a) Motion intitulée « Pour l'introduction d'Easyvote à Saint-Blaise »

Le Président passe à la lecture de la motion reçue.

Easyvote explique de manière neutre, ludique, simple et rapide les enjeux des scrutins fédéraux. Sur www.easyvote.ch et dans des brochures rédigées par des jeunes pour des jeunes, l'objectif est de fournir aux citoyennes et citoyens âgés de 18 à 25 ans des informations vulgarisées sur les

scrutins fédéraux. Les communes désireuses d'informer et de mobiliser leurs jeunes citoyens aux scrutins fédéraux, peuvent s'abonner au service.

Par année, par jeune, le montant de l'abonnement se monte à CHF 6.90.

A ce jour, les communes de Neuchâtel, Hauterive, Peseux et Rochefort sont inscrites au programme easyvote. Cela permet à plus de 3000 citoyens de 18 à 25 ans de mieux saisir les enjeux des scrutins fédéraux.

A Saint-Blaise, nous recensons plus de 220 citoyens dans cette catégorie d'âge, ce qui représenterait un investissement annuel de CHF 1'518.00. En permettant à ces 220 citoyens de recevoir du matériel d'informations vulgarisé, la commune de Saint-Blaise émettrait les signaux suivants :

- Elle veut plus impliquer les jeunes dans la vie politique.*
- Elle veut augmenter le taux de participation des jeunes aux scrutins fédéraux.*
- Elle permet au Canton de Neuchâtel de s'approcher de la limite des 4000 destinataires de brochures EasyVote. Une fois cette limite franchie, le Canton de Neuchâtel pourra présenter les objets cantonaux dans cette brochure.*

Sur la base de ces considérations, en tant que membre du groupe-cible d'easyvote et représentant potentiel de la jeunesse saint-blaïsoise au Conseil général, je demande au Conseil communal d'étudier l'opportunité de s'abonner à easyvote.

Selon le règlement de commune 3.22 alinéa 4, la motion a été déposée en temps et en heure et est donc recevable.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour ceux qui ne connaîtraient pas, easyvote est une société qui a pour but la promotion et la participation des jeunes aux urnes. Le public cible est de 18-25 ans. Le fonctionnement du programme traite des sujets fédéraux et également des sujets cantonaux. Je connais un des promoteurs de la société, les brochures sont bien écrites, par les jeunes et pour des jeunes.

C'est destiné principalement pour les jeunes, pour les personnes pas très intéressées par la politique et je pense qu'il y aura des générations plus anciennes qui souhaiteront également participer et lire cette brochure.

Près de dix ans après son lancement, easyvote connaît un succès croissant. Pour les votations fédérales du 25 septembre 2015, ce sont environ 86'200 brochures qui ont été diffusées dans tous les cantons suisses, grâce à la collaboration de 350 communes. Un exemple encore, pour la ville de Lucerne, grâce à l'envoi de brochures easyvote et d'autres options, le taux de participation des jeunes a augmenté de 16% en 4 ans.

Le coût est de CHF 6.90 par personne de public cible et donc, avec 220 citoyens de notre commune touchés par cette brochure, cela représente un coût de CHF 1'518.00 par année.

La motivation pour Saint-Blaise est que les jeunes participent plus aux élections et votations fédérales, cantonales et aussi, on peut l'espérer, à la vie politique communale. Pour le canton de Neuchâtel, nous avons environ 40% des jeunes qui votent, ce qui est très bas. Je vous invite donc à accepter cette motion car les coûts sont faibles et l'impact est bon.

Le Président passe la parole au PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Tout a été dit par le conseiller général Pickert et le groupe PLR, à l'unanimité, soutient la motion.

M. Alain Marti (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les explications fournies par M. Pickert nous ont convaincus et la majorité de nos membres soutiendra également cette motion.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous voilà face à une bien mauvaise nouvelle : notre démocratie a besoin de son secteur marketing auprès des jeunes et, en y regardant de plus près, la démarche pourrait très bien être aussi appliquée aux plus de 25 ans.

La bonne nouvelle, c'est que le Conseil communal s'en est déjà chargé et l'excellente nouvelle serait que cette décision se pérennise. Easyvote, c'est de la bonne information ! C'est peut-être du marketing mais surtout une aide. Il ne s'agit pas uniquement de se morfondre sur le taux de participation aux votes et élections mais d'admettre que les questions sont complexes, qu'elles doivent le rester, le populisme nous guette à trop vouloir tout simplifier.

Easyvote devient dès lors un indicateur des explicatifs et devient indispensable. C'est donc dans cet esprit d'encouragement à l'exercice de la démocratie auprès des jeunes que la motion de M. Pickert sera soutenue avec enthousiasme par l'ensemble du PS et il me semble même que cette acceptation peut être accompagnée de remerciements à son auteur.

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal a pris les devants en la matière, l'envoi des brochures easyvote aux jeunes saint-blaisois débutera en septembre prochain et ceci, pour une année (l'abonnement étant annuel). Le Conseil communal accepte donc la motion.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je propose de retirer ma motion car le Conseil communal a déjà pris les devants.

Le Président annonce que la motion devient caduque et profite de remercier le Conseil communal pour son investissement à easyvote.

b) Clause d'urgence concernant la proposition d'arrêté pour une baisse du coefficient fiscal à Saint-Blaise

Le Président : *vu la non-réception de l'arrêté dans le temps imparti, soit dans les 17 jours avant la séance, le cas d'urgence a été demandé selon l'article 3.22 (en particulier alinéa 6) du règlement de commune et doit être admis au moins au 2/3 de l'assemblée.*

Si quelqu'un s'oppose au cas d'urgence, merci de le manifester par un levé de mains.

Le Président ouvre la discussion générale et passe à la lecture de l'arrêté.

Article premier

¹ *L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCDir, multiplié par un coefficient de 65 pour l'année 2017.*

² *Le coefficient reviendra, sauf décision ultérieure, à 68 dès l'année 2018.*

Art. 2

Le présent arrêté à vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Art. 3

Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

M. Lorenzo Zago (Entente)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je pourrais ici vous apporter plein d'arguments rationnels en faveur de l'urgence et l'importance de cette proposition. Par exemple, souligner que les ressources pour ce geste ne manquent pas, comme le montre bien le bilan de la commune qu'on vient d'approuver. Je pourrais aussi souligner que ce qui est proposé est une action modeste, modérée et équilibrée, qui veut respecter au mieux tous les intérêts légitimes exprimés par notre société civile.

Mais je crains que ce type d'arguments ne suffise pas à faire accepter par une majorité, d'abord la clause d'urgence, et ensuite la proposition. Manifestement il doit y avoir une autre rationalité qui domine votre pensée. Je me permets de paraphraser : ici la politique a des raisons que ma raison ne connaît pas. Mais quelles seraient donc ces raisons, me suis-je demandé ?

Enfin, en cherchant et dialoguant, je pense avoir trouvé une ébauche de réponse dans une petite phrase du rapport du Conseil communal, aussi reprise dans l'article sur les comptes de Saint-Blaise dans le dernier Bulcom : "la situation désastreuse dans laquelle se trouve le canton de Neuchâtel".

Là je me suis dit : ah bon, est-ce que moi, vous, l'ensemble du canton et de sa population sommes dans une situation désastreuse ? Moi, je n'ai pas cette impression. Bien entendu, tout n'est pas rose pour tous et certes nous ne vivons pas dans un monde idéal. Mais l'économie tourne assez bien et notre canton reste un des plus riches de Suisse en termes de PIB par habitant. Il y a bien une fiscalité exagérée, mais tant bien que mal on supporte. Donc où serait-elle la situation désastreuse ? Puis j'ai compris, ce n'est pas le canton au sens propre dont on qualifie la situation de désastreuse, mais seulement son système de gestion publique. Pourquoi cette confusion sémantique ?

A mon avis, parce que ceux qui décrivent ainsi la situation du canton ont un horizon qui est totalement limité aux contours de la scène qui tourne autour du système politique et public neuchâtelois. Pour ces personnes, le canton s'arrête à ce contour. Pour ces personnes, le canton va mal, parce que la gestion publique va mal. Et pourquoi va-t-elle mal ?

Parce que fondamentalement, de leur point de vue, il n'y a pas assez de sous. Et pourquoi la gestion publique n'a-t-elle pas assez de sous alors qu'elle coûte déjà plus pour les mêmes prestations que dans les autres cantons ? Parce qu'elle rechigne à faire des choix devant les conflits d'intérêt au sein du système politico-économique qui vit par elle et autour d'elle. Ce serait tellement plus simple d'avoir assez de sous pour tout le monde, n'est-ce pas ?

On est dans une logique qui ferait sembler progressiste l'avare de Molière. Dans cette logique, peu importe que notre commune fasse un ou trois millions de bénéfice. Il faut toujours faire des réserves ! On en aura besoin !

Depuis l'intérieur du système, cela semble une évidence, n'est-ce pas ? Sauf que, vu depuis l'extérieur, cela est de plus en plus absurde. Et il y a alors une fracture qui est en train de se créer entre le système de gestion publique et la société civile. Une fracture à la fois économique, sociale, philosophique et morale, entre ceux dont une part significative des revenus dépend de décisions et choix politiques, et les gens normaux qui doivent se battre tous les jours dans une économie compétitive et globalisée pour gagner leur vie. Entre ceux qui défendent parfois des privilèges, souvent des monopoles profitables, et en général un régime stable et protégé, et ceux qui sont exposés à la concurrence, avec peu de protections, dont les emplois et les salaires varient au gré des cycles économiques.

Et nous, ici et en ce moment, nous voulons exprimer une proposition qui soit un geste de respect et reconnaissance envers ces gens qui sont la majorité, grâce à qui la vraie situation du canton n'est pas si désastreuse que vous le dites. Une société civile qui ne veut plus se voir systématiquement subordonner à ce que je ne peux m'empêcher de définir comme l'avidité d'une partie du système de gestion publique.

Ainsi nous allons voter pour cette proposition, que nous considérons très raisonnable et modeste. Et cela ne nous causera aucun problème d'être dans cette assemblée, en ce moment, encore une petite minorité. Parce que ce qui se joue maintenant est aussi une étape dans le développement d'un vrai projet progressiste et réformateur de notre gestion publique et ce, dans l'intérêt général.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je pensais avoir tout entendu mais, vraisemblablement, ce n'était pas le cas. Je crains beaucoup pour l'avenir, et j'ai l'impression que M. Zago et moi vivons dans un monde totalement différent. J'ai l'impression qu'il ne lit pas la presse, ni la presse économique, ni les nouvelles désastreuses. Encore aujourd'hui, la société Bombardier annonçait près de 700 suppressions de postes. L'économie ne va pas si mal, le canton a perdu plus de CHF 40 millions de fiscalité de personnes morales, les entreprises débauchent, mettent au chômage partiel. Dire que l'économie ne va pas si mal, je pense, M. Zago, qu'il vous faut sortir de votre nuage et redescendre sur terre. L'économie du canton est effectivement désastreuse, c'est moi qui l'ai écrit et j'en assume pleinement la pérennité, avec plus de CHF 70 millions de pertes annoncées en 2016 et une année 2017 qui s'annonce tout aussi mauvaise. Une péréquation fédérale qui est aujourd'hui remise en question par les chambres fédérales. Autant vous dire que si nous pensions être au pied du mur, là nous sommes encore en train de creuser.

Alors dire : « c'est le canton qui gère mal, pourquoi la commune de Saint-Blaise assumerait ? ». Nous ne pouvons pas faire autrement que d'assumer ce qui se passe dans le canton. Je vous rappelle qu'il va y avoir des reports de charges qui sont annoncés à hauteur de CHF 25 millions. Nous pouvons penser que si les finances de l'Etat continuent de se dégrader, il ne va pas faire de cadeaux aux communes et qu'il va continuer à faire un partage au niveau des pertes.

Qui n'a pas rêvé d'une baisse d'impôts ? Moi j'en rêve tous les jours, cela nous ferait plaisir de payer moins d'impôts dans ce canton puisque nous en payons beaucoup trop. Est-ce le bon ou le mauvais moment ? Pour le Conseil communal, et j'espère pour la majorité d'entre vous, c'est le mauvais moment.

Remettons les choses dans leurs contextes : nous venons de voter les comptes 2016 qui sont d'excellents comptes, c'est une chose pour moi de liquidée. Mais la baisse d'impôts demandée interviendrait sur les comptes 2017 et je vous rappelle que ceux-ci présentaient un résultat bénéficiaire de CHF 200'000.00. Si l'on retranche ce montant les CHF 450'000.00 que représentent les 3 points d'impôts que vous demandez, la commune de Saint-Blaise fera une perte d'environ CHF 250'000.00 en 2017 et ceci, pour autant que la fiscalité se maintienne, que les charges soient maîtrisées et qu'il n'y ait pas d'autres surprises qui nous attendent.

Quels seraient les effets d'une baisse, même pour une année ? Deux effets principaux :

- réduction massive de la possibilité d'investir puisque la LFinec est claire, pour investir il faut faire du bénéfice. Notre capacité d'autofinancement s'en verrait donc fortement réduite. Pour une commune qui doit investir, c'est simplement dramatique.
- augmentation de notre participation à la péréquation intercommunale.

D'autre part et comme chacun le sait, les charges supplémentaires qui attendent notre commune sont nombreuses et très importantes. Il n'est pas impossible que si nos rentrées fiscales restent stables, elles ne suffisent plus à couvrir nos charges d'ici 2-3 ans et que nous devions à nouveau emprunter pour fonctionner.

Au niveau des dépenses complémentaires, nous sommes arrivés, lorsque le collège sera terminé et avec des investissements minimum annuels de CHF 1,5 millions à une charge supplémentaire de plus de CHF 1,3 millions de francs.

Pour citer les principales dépenses qui nous attendent :

Report de charges de l'Etat, 25 millions : charge annuelle	CHF 455'000.00
Collège, augmentation du coût de l'élève, 400 élèves à 200.-/année	CHF 80'000.00
Site de Vigner à charge de la commune, intérêts et amortissements	CHF 210'000.00
Santé scolaire, centralisation	CHF 20'000.00
Investissements annuels 1,5 millions, sur 30 ans (sans intérêts)	CHF 50'000.00
Service social, augmentation annuelle	CHF 50'000.00
Réfection du temple de Saint-Blaise, part communale (sans intérêts)	CHF 17'000.00
Augmentation des charges communales	CHF 50'000.00
Augmentation de la péréquation	CHF 150'000.00
Part aux frais de transports, augmentation	CHF 50'000.00

et il ne s'agit ici que d'éléments prévisibles.

Réduire les impôts à un moment aussi inopportun alors qu'on sait que nous allons vers des années difficiles et que les finances de l'Etat ne vont pas s'améliorer rapidement est une très mauvaise idée, qui n'a pas sa place actuellement. Il ne sert à rien de critiquer telles ou telles instances et de laisser sous-entendre que certains mandataires se sont enrichis, il faut aller de l'avant.

Le Conseil communal préfère utiliser les fonds à disposition afin de les mettre au bénéfice de notre population en réalisant des projets qui seront dans ses intérêts. Il refusera donc le décret qui nous est soumis et demande aux membres qui composent votre autorité d'en faire de même.

Le Président passe à la discussion d'entrée en matière.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'arrêté proposé de L'Entente appelle les 5 commentaires suivants :

1. *La fiscalité est suffocante dans notre canton. L'émission de Temps Présent de ce soir l'a certainement souligné. Au niveau cantonal, avec un coefficient de 68, Saint-Blaise est une des communes les plus attractives. Il importe qu'elle le reste. Dans son programme politique pour la législature, le PLR de Saint-Blaise s'est engagé à maintenir le même coefficient fiscal et le même niveau de taxes, tant que toute mesure d'économie n'aura pas été explorée. Dans ces deux domaines, notre groupe fera preuve d'une extrême rigidité.*
2. *Le rapporteur PLR a rappelé qu'en 2012 la fortune de la commune était mal en point et qu'elle avait retrouvé des couleurs suite à la vente de terrains et à la réalisation de 3 exercices bénéficiaires après 5 longs exercices déficitaires. Pas de quoi rouler les mécaniques. Rappelons-nous d'où nous venons.*
3. *D'ici le 30 juin, le Conseil communal nous fera parvenir son programme de législature et le plan des investissements. Les trois groupes politiques sont impatients de le recevoir et ils pourront mesurer les ambitions que l'exécutif affichera pour Saint-Blaise. Sans doute pourrons-nous même y apporter des correctifs, via des motions ou autres instruments, pour combler des lacunes. Si, après la lecture et la discussion de ces importants documents, l'impression domine que les recettes paraissent exagérément élevées par rapport aux charges ou aux reports de charges, il sera alors suffisamment tôt de demander une baisse du coefficient fiscal. Mais le calcul de ce dernier sera le fruit de simulations sérieuses et de concertations entre le Conseil communal et la Commission financière.*
4. *La Mobilière propose chaque année à ses assurés une rétrocession des primes non utilisées. Mais la mesure est réfléchie et pérenne. Elle fait partie du concept marketing. Voulons-nous instaurer un modèle analogue pour le contribuable saint-blaïsois et lui proposer des réductions d'impôt en fonction des bénéfiques engrangés ? Et que ferions-nous en cas de déficits ? La demande de l'Entente, même pas déposée dans les temps puisqu'assortie de la clause d'urgence, fleure la précipitation, l'improvisation et le populisme. Elle dénote aussi la difficulté de ce parti à partager ses idées et à convaincre les autres fractions à ses causes. Recourir au Bulcom pour y faire des insinuations malsaines et appeler déjà la population à soutenir l'Entente dans son combat pour une réduction du barème, avant la tenue du débat au Conseil général, n'est politiquement pas correct.*
5. *La demande de référendum contre le report de l'harmonisation des impôts a abouti. CHF 440'000.00 pourraient tomber dans l'escarcelle saint-blaïsoise dès 2017, si le peuple neuchâtelois confirme l'essai. Au sujet d'une acceptation de cet objet, le Conseiller communal Théo Huguenin-Elie imagine déjà que les communes ne pâtissant d'aucun souci financier, pourront baisser leurs points d'impôts, forte d'une manne fiscale nouvelle. Demander une réduction de 3 points d'impôts aujourd'hui, c'est donner entièrement raison au Conseiller communal chaux-de-fonnier, c'est mettre en danger le résultat que vise le Comité référendaire dont font partie les 8 communes de l'Entre-deux-Lacs. C'est donc se tirer une balle dans le pied. Les intérêts des communes qui se sont engagées dans cette récolte de signatures doivent primer sur les idéologies d'un parti communal.*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans le Bulcom du 2 juin, Mme Quiroga et MM. Scalbert et Zago qualifient le PLR et le PS de partis traditionnels.

Si être traditionnel, c'est ne pas agir dans la précipitation, ne pas scier la branche sur laquelle on est assis et ne pas semer la mésentente, OUI, le qualificatif de traditionnel sied bien au PLR.

Nous assumons cette étiquette, tout comme nous assumons notre refus unanime de la proposition d'arrêté de l'Entente.

M. Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les comptes 2016 de la Commune de Saint-Blaise, avec un bénéfice de CHF 373'619.10 ajouté à des amortissements extraordinaires et attribution à des réserves diverses pour un montant de CHF 1'779.969.60 ouvrent un champ des possibles et invitent à l'analyse et à la réflexion. Quelles mesures, quelles actions permettront d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens ? C'est effectivement ce que les citoyens sont en droit d'attendre de leurs autorités : Des chiffres, des faits, des objectifs et un plan d'action basés sur une vision tournée vers l'avenir.

Le Conseil général a accepté le budget 2017 à l'unanimité des membres présents le 23 février dernier, avec un bénéfice prévu de CHF 199'200.00 Trois mois après, grever ce budget 2017 d'un montant correspondant à 3 points d'impôts, soit CHF 450'000.00 semble pour le moins incohérent, et traduire, au contraire, d'une conduite à la petite semaine. Demandons nous aussi à qui profiterait majoritairement cette baisse d'impôt, certainement pas à la majorité ! Si l'on fait exception des revenus liés aux capitaux de caisse de pension, 45 contribuables, soit 2% d'entre eux, produisent près de 20% du revenu imposable. Comparons-nous aussi aux autres communes neuchâteloises, seules 3 d'entre-elles ont un coefficient fiscal inférieur à celui de Saint-Blaise !

N'oublions pas non plus que le Conseil général a voté un crédit de 35 millions pour la construction du collège, basé sur l'emprunt. Nous souhaitons d'autres investissements pour la commune, pour l'aménagement de son centre, pour le maintien des commerces et des services, pour des logements pour tous. Pour assurer ces investissements et négocier avec les bailleurs, quelles meilleures garanties qu'une fortune, une gestion financière saine et bénéficiaire et une conduite à long terme ?

C'est à la lecture d'un plan de législature, d'un plan des investissements et des tâches et d'une analyse approfondie des enjeux qui attendent la commune qu'il s'agira de décider s'il y a lieu de s'orienter vers une réduction des revenus. C'est pour cela que le groupe socialiste rejettera la motion. Nous n'avons en effet aujourd'hui aucun de ces outils-clés qui livrent chiffres et faits et permettent de définir objectifs et plan d'action. Nous avons pris connaissance de quelques chiffres dans l'intervention de M. Guinand et je le remercie pour ces précisions. Nous attendons également avec impatience le plan de législature afin de pouvoir aller de l'avant dans ces réflexions. Dans ce contexte, le groupe socialiste invite le Conseil communal à écouter sa population, par le biais de démarches participatives lorsque cela est pertinent, à partager sa vision et à communiquer de manière transparente sur les enjeux qui nous attendent et nous pensons que cela peut aussi, renforcer l'engagement des citoyens et la participation aux votations.

Le Président passe au vote.

L'arrêté relatif est refusé par 28 voix, 4 pour et 1 abstention.

11. Interpellations et questions.

Le Président informe qu'aucune interpellation n'a été reçue et passe la parole au PLR.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Où étaient plusieurs conseillers communaux le mardi 23 mai à 20h00 ? Ils gouvernaient : dans le langage Gruyeriens, cela signifie prendre soin du bétail matin et soir. Loin de moi l'idée de comparer la population du village à du bétail, mais nos autorités prenaient soin de la population de notre village. Ils recevaient les nouveaux citoyens du village lors d'une chaleureuse rencontre organisée dans le bâtiment polyvalent du port. Attentifs à tous, particulièrement aux familles et aux personnes seules, je souhaite remercier le conseil communal et les employés communaux qui s'engagent pour le bien de la collectivité.

Nouveau dans la politique, je suis surpris par le manque de confiance de certains élus vis-à-vis du travail de nos conseillers communaux. La conduite d'une commune doit être rigoureuse et aujourd'hui le travail est bien fait, la présentation des comptes en est un des reflets. Gouverner c'est beaucoup plus que la production de rapports et audits à l'attention de quelques adeptes de la lessive plus blanche que blanche, .mais c'est avec sensibilité, pragmatisme et enthousiasme, mener les projets communs valorisants pour l'ensemble de la population. Notre conseil l'a bien compris et ce 23 mai, les nouveaux citoyens ont bien ressentis cette belle énergie.

Nous avons tous été élus ici pour soutenir cette démarche de manière constructive et j'espère que les prochaines interventions des élus dans cet hémicycle ou dans les diverses commissions pourront se faire dans ce bel état d'esprit.

Le Président souhaite à toutes et tous un magnifique et reposant été. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil communal se déroulera le 14 septembre 2017 à 20h00.

La séance est levée à 22h02.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

Olivier Thomann

Hélène Eberhard